



# Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.  
GENERALE

UNEP/CBD/IC/2/10  
6 mai 1994

FRANÇAIS  
ORIGINAL : anglais

## COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Deuxième session  
Nairobi, 20 juin - 1er juillet 1994  
Point 4.1.8 de l'ordre du jour provisoire

### LISTE DES PARTIES QUI SONT DES PAYS DEVELOPPES ET DES AUTRES PARTIES ASSUMANT VOLONTAIREMENT LES OBLIGATIONS DES PARTIES QUI SONT DES PAYS DEVELOPPES

#### Note du Secrétariat provisoire

#### 1. INTRODUCTION

1. Aux fins du financement, le paragraphe 2 de l'article 20 de la Convention sur la diversité biologique dispose, entre autres, que "la Conférence des Parties dresse, à sa première réunion, la liste des Parties qui sont des pays développés et des autres Parties qui assument volontairement les obligations des Parties qui sont des pays développés". Cette liste serait revue périodiquement et modifiée en cas de besoin par la Conférence des Parties. Il est également dit, dans ce même paragraphe, que les autres Parties, y compris les pays se trouvant dans une phase de transition vers l'économie de marché, peuvent assumer volontairement les obligations des Parties qui sont des pays développés.

2. Le paragraphe 2 de l'article 20 dispose aussi qu'il faut encourager les autres pays et sources à fournir des contributions à titre volontaire. Le Comité souhaitera peut-être dresser la liste de ces sources et pays.

3. Il ressort des renseignements communiqués au Secrétariat provisoire par plusieurs organismes internationaux qu'il n'existe pas, à proprement parler, de liste des pays développés, mais que différentes classifications et listes sont utilisées par ces organismes, à différentes fins. Il n'existe pas, en effet, au sein du système des Nations Unies, de consensus concernant le sens à donner aux termes "développés" et "en développement", lorsqu'il s'agit de définir le stade de développement atteint par tel ou tel pays ou contrée. Ainsi, ces termes renvoient plus généralement à la pratique classique. On passera en revue, dans la présente note, les modes de classement des pays et des Parties utilisés par les principales organisations et ceux qui sont utilisés au titre d'autres conventions. Enfin, on présente quatre formules possibles qui pourraient aider le Comité à dresser la liste des pays développés Parties à la Convention et des autres Parties, liste qu'il pourra ensuite recommander à la Conférence des Parties pour adoption.

2. CLASSEMENT DES PRINCIPALES ORGANISATIONS ET CLASSEMENT  
AU TITRE D'AUTRES CONVENTIONS

2.1 Conférence des Nations Unies sur le commerce et le  
développement (CNUCED)

4. La classification par région qui figure dans le Manuel de statistiques du commerce international et du développement de la CNUCED, édition de 1992, n'a été adoptée qu'à des fins statistiques et suit la classification utilisée par le Bureau de statistique de l'ONU. Cette classification comporte quatre grandes catégories de pays :

a) Les pays développés à économie de marché : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Iles Féroé, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse;

b) Les pays d'Europe de l'Est : Albanie, Bulgarie, Fédération de Russie (ancienne URSS), Hongrie, Pologne, République tchèque et slovaque (ancienne Tchécoslovaquie), Roumanie;

c) Les pays socialistes d'Asie : Chine, Mongolie, République démocratique populaire de Corée, Viet Nam;

d) Les pays et territoires en développement : Tous les pays et territoires d'Afrique, d'Amérique, d'Asie, d'Europe et d'Océanie non mentionnés ci-dessus.

5. On notera que la Yougoslavie, Malte et la Turquie ont été classés dans la catégorie des pays en développement. Toutefois, l'édition du Bulletin mensuel de statistique de l'ONU de novembre 1993 mentionne Malte parmi les pays développés d'Europe.

6. Une autre publication de la CNUCED, le Rapport du Conseil du commerce et du développement, utilise dans son édition de 1993, les expressions "économie en transition" et "Europe centrale et Europe de l'Est" à propos de l'Albanie, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et l'ancienne URSS (comprenant les Républiques baltes, les Etats de la Communauté d'Etats indépendants et la Géorgie).

2.2 Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

7. Le PNUD reçoit des contributions volontaires. Les principaux donateurs sont les pays d'Europe de l'Ouest, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ainsi que plusieurs pays en développement "bénéficiaires". Les Chiffres indicatifs de planification (CIP) du PNUD sont alloués aux pays bénéficiaires. Parmi ces pays, certains sont des "contribuants nets", et ne reçoivent donc pas de CIP. Les critères qui servent à déterminer si un pays recevra ou non un CIP, et le montant de ce CIP, sont indiqués dans la décision 90/34 du Conseil d'administration du PNUD en date du 23 juin 1990. Les critères fondamentaux utilisés pour le cinquième cycle de programmation sont : le PNB par habitant et la population. Le PNUD n'offre son assistance technique à titre de don qu'aux pays dont, en 1989, le revenu annuel par habitant était inférieur à 3 000 dollars. Les pays dont le revenu annuel

/...

par habitant se situe entre 3 000 et 6 000 dollars peuvent demander à bénéficier d'une assistance technique, mais doivent rembourser au PNUD le coût intégral de cette assistance. On notera que les pays de l'ancienne Union soviétique qui sont membres de la Communauté d'Etats indépendants ont demandé à bénéficier du statut de pays bénéficiaire, et qu'ils l'ont obtenu.

### 2.3 La Banque mondiale

8. Comme indiqué dans le World Development Report, 1993, la Banque mondiale utilise, à des fins opérationnelles et analytiques, une classification des économies qui est fonction du Produit national brut (PNB) par habitant. En 1991, les groupes de revenu par habitant étaient les suivants : faible revenu (moins de 635 dollars), revenu moyen (entre 636 et 7 909 dollars) et revenu élevé (7 910 dollars ou plus). Une subdivision supplémentaire a été établie en 1991 pour distinguer, au-dessous et au-dessus de 2 555 dollars, les économies à revenu moyen inférieur et supérieur.

### 2.4 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

9. Pour différencier entre les engagements des pays développés Parties et ceux des pays en développement Parties, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a établi deux listes de pays, qui apparaissent respectivement dans les annexes I et II à cette Convention. Les pays développés Parties et les autres pays inscrits à l'annexe I s'engagent à remplir les obligations énoncées dans l'article 4.2 de la Convention. Les pays inscrits à l'annexe I comprennent :

- a) Les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- b) Certains pays de l'ancienne Union soviétique et pays d'Europe de l'Est (la liste de ces pays n'est pas exhaustive étant donné que bon nombre d'entre eux n'ont pas participé aux négociations);
- c) La Communauté économique européenne.

10. Les pays développés Parties et les autres Parties considérées comme développées, qui sont inscrits à l'annexe II s'engagent à remplir, envers les pays en développement Parties à la Convention, certaines obligations précises concernant la fourniture de ressources financières nouvelles et additionnelles, le transfert de techniques écologiquement rationnelles et des compétences correspondantes et l'accès à ces techniques et à ces connaissances. L'annexe II ne contient que les Etats membres de l'OCDE et de la Communauté économique européenne, et ne comprend aucun des pays qui faisaient précédemment partie de l'Union soviétique, ni aucun pays de l'Europe de l'Est.

### 2.5 Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

11. Le Protocole de Montréal ne donne pas la liste des pays développés Parties au Protocole. Mais, puisque l'article 5 du Protocole vise spécifiquement les pays en développement, la première Réunion des Parties a décidé, en 1989, de dresser la liste de ces pays. La liste initiale des pays en développement adoptée par la première Réunion comprenait le Groupe des 77, plus la Chine, l'Albanie et la Mongolie. En 1991, la troisième Réunion des Parties a décidé que la Turquie, qui avait présenté une demande à cet effet, serait aussi classée dans la catégorie des pays en développement, aux fins du Protocole. Les Parties ont aussi abordé la question des critères à adopter, à l'avenir, pour classer les pays en

/...

développement. Il a été suggéré que le critère utilisé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pendant sa phase pilote, à savoir un revenu annuel par habitant inférieur à 4 000 dollars, pourrait être une bonne base pour ce classement. Les Parties au Protocole, toutefois, n'ont pu se mettre d'accord sur aucun critère et ont donc décidé qu'à l'avenir les demandes de classement seraient examinées cas par cas.

12. Le Protocole de Montréal ne mentionne pas les pays à économie de transition. Lorsque certains Etats, comme par exemple la Yougoslavie, qui figuraient sur la liste des pays en développement se scindent en plusieurs Etats, chacun d'entre eux est alors considéré comme un pays en développement. De même, aucun des Etats constitué par suite de l'éclatement de l'ancienne Union soviétique n'a été considéré comme pays en développement.

## 2.6 Conclusions

13. On trouvera dans l'annexe au présent rapport un tableau récapitulatif montrant comment les Etats et la CEE ont été classés par certains organismes des Nations Unies et la Banque mondiale, ainsi que par le Protocole de Montréal et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les signataires de la Convention sur la diversité biologique, et les Parties à cette Convention, figurent aussi dans ce tableau.

14. Les listes de ces différentes organisations appellent les observations suivantes :

a) Les pays ne sont pas traités dans ces listes de façon uniforme. On peut citer, à cet égard, un certain nombre de cas. Ainsi, la Turquie est considérée aux fins du Protocole de Montréal comme un pays en développement, et aussi par la CNUCED, mais comme un pays développé aux fins de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Malte est classée comme pays développé dans le Bulletin mensuel de statistique de l'ONU, édition de novembre 1993, mais est considérée comme un pays en développement dans le Manuel de statistiques du commerce international et du développement de la CNUCED, de 1992, et aussi aux fins du Protocole de Montréal;

b) La liste de la CNUCED est assez complète dans la mesure où elle prend en considération les économies de marché développées, les pays d'Europe de l'Est, et les pays en développement. La liste de la Banque mondiale utilise comme critère le PNB par habitant, qui est une notion simple et sans ambiguïté. Les listes de la CNUCED et de la Banque mondiale sont toutes deux révisées périodiquement;

c) La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques classe les pays et les Parties en deux catégories : les pays développés Parties et les pays à économie de transition.

## 3. DIFFERENTES FORMULES POSSIBLES

15. Le Comité souhaitera peut-être envisager d'adopter, pour dresser la liste des pays Parties développées et des autres Parties aux fins de la Convention sur la diversité biologique, l'une des quatre formules proposées ci-après. Toutefois, ces formules ne sont aucunement exhaustives et ne sont présentées ici que pour être approfondies :

a) Auto-sélection. Aux fins de l'article 20, certaines Parties peuvent déclarer volontairement qu'elles se considèrent comme pays développés Parties, et d'autres peuvent assumer volontairement les obligations desdites Parties;

/...

b) Revenu national. Un pays peut être considéré comme développé s'il atteint un certain niveau de PNB par habitant. Auquel cas, il conviendra de préciser le seuil à retenir ainsi que la source des données.

c) Etat du marché. On pourrait se référer à la liste des pays développés à économie de marché et des économies en transition établie par la CNUCED;

d) Autres conventions. La pratique suivie par les accords internationaux, tels que le Protocole de Montréal et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pourrait être un point de repère utile pour les travaux du Comité.

16. Le Comité souhaitera peut-être recommander à la Conférence des Parties l'une des formules présentées ci-dessus, ou un critère simple, qui pourrait servir à classer les Parties actuelles et futures, aux fins d'établir une liste des pays développés Parties et des autres Parties assumant volontairement les obligations de ces dernières.

#### Références

- OCDE Rapport de 1993 - Coopération pour le développement, Paris, 1992.
- CNUCED Manuel de statistiques du commerce international et du développement, 1992 (Publication des Nations Unies, numéro de vente E/F.93.II.9).
- Rapport du Conseil du commerce et du développement, 1993 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.II.10).
- PNUD Décision 90/34 du Conseil d'administration, en date du 23 juin 1990.
- "Planification des programmes : Questions intéressant les cycles de programmation : Rapport de l'Administrateur" (DP/1993/21).
- BS/ONU (Bureau de statistiques de l'ONU).  
Bulletin mensuel de statistiques, volume XLVII, No. 11, novembre 1993, New York.
- BANQUE MONDIALE World Development Report, 1993, Banque mondiale, Oxford University Press, 1993.
- FCCC Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Annexe

CLASSEMENT DES SIGNATAIRES ET PARTIES, ETABLI PAR DIVERSES ORGANISATIONS, AU 6 AVRIL 1994

	CNUCED	PNUD	BANQUE MONDIALE	OCDE	CHANGEMENT CLIMATIQUE		PROTOCOLE DE MONTREAL
					Annexe I	Annexe II	
Afghanistan	PD	CIP	RF				*
Afrique du Sud	PDEM		RM(E)				
Albanie	PEE	CIP	RM(B)				*
Algérie	PD	CIP	RM(B)				*
Allemagne	PDEM		RE	*	*		
Angola	PD	CIP	RM(B)				*
Antigua-et-Barbuda	PD	CIP	RM(E)				*
Argentine	PD	CIP	RM(E)				*
Arménie	PEE	CIP	RM(B)				*
Australie	PDEM		RE	*	*		
Autriche	PDEM		RE	*	*		
Azerbaïdjan	PEE	CIP	RM(B)				
Bahamas	PD	CIP/cn	RE				*
Bahreïn	PD	CIP/cn	RM(E)				*
Bangladesh	PD	CIP	RF				*

PD : Pays en développement  
 PDEM : Pays développés à économie de marché  
 PEE : Pays d'Europe de l'Est  
 PSA : Pays socialistes d'Asie  
 CIP : Chiffre indicatif de planification du PNUD  
 CN : Contribuants nets  
 (...) : Indique qu'aucune information n'est disponible

RE : Economies à revenu élevé  
 RF : Economies à revenu faible  
 RM(B) : Revenu moyen bas  
 RM(E) : Revenu moyen élevé  
 a) : en transition vers une économie de marché  
 b) : concerne l'ancienne Tchécoslovaquie

	CNUCED	PNUD	BANQUE MONDIALE	OCDE	CHANGEMENT CLIMATIQUE		PROTOCOLE DE MONTREAL
					Annexe I	Annexe II	
Barbade	PD	CIP/cn	RM(E)				*
Bélarus	PEE	CIP	RM(E)		* , a		
Belgique	PDEM		RE	*	*	*	
Belize	PD	CIP	RM(B)				*
Bénin	PD	CIP	RF				*
bihoutan	PD	CIP	RF				*
Bolivie	PD	CIP	RM(B)				*
Botswana	PD	CIP	RM(E)				*
Bésil	PD	CIP	RM(E)				*
Bulgarie	PEE	CIP	RM(B)		* , a		
Burkina Faso	PD	CIP	RF				*
Burundi	PD	CIP	RF				*
Cameroun	PD	CIP	RM(B)				*
Canada	PDEM		RE	*	*	*	
Cap-Vert	PD	CIP	RM(B)				*
Chili	PD	CIP	RM(B)				*
Chine	PSA	CIP	RF				*
Chypre	PD	CIP/cn	RE				*
Colombie	PD	CIP	RM(B)				*
Comores	PD	CIP	RF				*

PD : Pays en développement  
 PDEM : Pays développés à économie de marché  
 PEE : Pays d'Europe de l'Est  
 PSA : Pays socialistes d'Asie  
 CIP : Chiffre indicatif de planification du PNUD  
 CN : Contribuants nets  
 (...) : Indique qu'aucune information n'est disponible  
  
 RE : Economies à revenu élevé  
 RF : Economies à revenu faible  
 RM(B) : Revenu moyen bas  
 RM(E) : Revenu moyen élevé  
 a) : en transition vers une économie de marché  
 b) : concerne l'ancienne Tchecoslovaquie

	CNUCED	PNUD	BANQUE MONDIALE	OCDE	CHANGEMENT CLIMATIQUE		PROTOCOLE DE MONTREAL
					Annexe I	Annexe II	
Congo	PD	CIP	RM(B)				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Costa Rica	PD	CIP	RM(B)				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Côte d'Ivoire	PD	CIP	RM(B)				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Croatie	(...)	CIP	(...)				
Cuba	PD	CIP	RM(B)				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Danemark	PDEM		RE	*	*		
Djibouti	PD	CIP	RM(B)				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Dominique	PD	CIP	RM(B)				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Egypte	PD	CIP	RF				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
El Salvador	PD	CIP	RM(B)				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Emirats arabes unis	PD	CIP/cn	RE,b				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Equateur	PD	CIP	RM(B)				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Espagne	PDEM		RE	*	*		
Estonie	PEE	CIP	RM(E)		*,a		
Etats-Unis d'Amérique	PDEM		RE	*	*		
Ethiopie	PD	CIP	RF				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Fédération de Russie	PEE	CIP	RM(E)		*,a		
Fidji	PD	CIP	RM(B)				* PAYS EN DEVELOPPEMENT
Finlande	PDEM		RE	*	*		
France	PDEM		RE	*	*		

PD : Pays en développement  
 PDEM : Pays développés à économie de marché  
 PEE : Pays d'Europe de l'Est  
 PSA : Pays socialistes d'Asie  
 CIP : Chiffre indicatif de planification du PNUD  
 CN : Contribuants nets  
 (...) : Indique qu'aucune information n'est disponible  
 RE : Economies à revenu élevé  
 RF : Economies à revenu faible  
 RM(B) : Revenu moyen bas  
 RM(E) : Revenu moyen élevé  
 a) : en transition vers une économie de marché  
 b) : concerne l'ancienne Tchécoslovaquie



	CNUCED	PNUD	BANQUE MONDIALE	OCDE	CHANGEMENT CLIMATIQUE		PROTOCOLE DE MONTREAL
					Annexe I	Annexe II	
Gabon	PD	CIP	RM(E)				*
Gambie	PD	CIP	RF				*
Ghana	PD	CIP	RF				*
Grèce	PDEM		RM(E)	*	*	*	
Grenade	PD	CIP	RM(B)				*
Guatemala	PD	CIP	RM(B)				*
Guinée-Bissau	PD	CIP	RF				*
Guinée	PD	CIP	RF				*
Guyana	PD	CIP	RF				*
Haïti	PD	CIP	RF				*
Honduras	PD	CIP	RF				*
Hongrie	PEE	CIP	RM(E)		* , a		
Iles Salomon	PD	CIP	RF				*
Iles Cook	PD	CIP	(...)				
Iles Marshall		CIP	RM(B)				
Inde	PD	CIP	RF				*
Indonésie	PD	CIP	RF				*
Iran (République islamique d')	PD	CIP	RM(B)				*
Irlande	PDEM		RE	*	*	*	

PD : Pays en développement  
 PDEM : Pays développés à économie de marché  
 PEE : Pays d'Europe de l'Est  
 PSA : Pays socialistes d'Asie  
 CIP : Chiffre indicatif de planification du PNUD  
 CN : Contribuants nets  
 (...): Indique qu'aucune information n'est disponible  
 RE : Economies à revenu élevé  
 RF : Economies à revenu faible  
 RM(B) : Revenu moyen bas  
 RM(E) : Revenu moyen élevé  
 a) : en transition vers une économie de marché  
 b) : concerne l'ancienne Tchecoslovaquie

	CNUCED	PNUD	BANQUE MONDIALE	OCDE	CHANGEMENT CLIMATIQUE		PROTOCOLE DE MONTREAL
					Annexe I	Annexe II	
Islande	PDEM		RE	*	*	*	PAYS EN DEVELOPPEMENT
Israël	PDEM		RE				
Italie	PDEM		RE	*	*	*	
Jamahiriya arabe Libyenne	PD	CIP/cn	RM(E)				*
Jamaïque	PD	CIP	RM(B)				*
Japon	PDEM		RE	*	*	*	
Jordanie	PD	CIP	RM(B)				*
Kazakhstan	PEE	CIP	RM(B)				
Kenya	PD	CIP	RF				*
Koweït	PD	CIP/cn	RE,b				*
Lesotho	PD	CIP	RF				*
Lettonie	PEE	CIP	RM(E)		*,a		
Liban	PD	CIP	RM(B)				*
Libéria	PD	CIP	RF				*
Liechtenstein			(...)				
Lituanie	PEE	CIP	RM(E)		*,a		
Luxembourg	PDEM		RE	*	*	*	
Madagascar	PD	CIP	RF				*
Malaisie	PD	CIP	RM(B)				*
Malawi	PD	CIP	RF				*

RE : Economies à revenu élevé  
 RF : Economies à revenu faible  
 RM(B) : Revenu moyen bas  
 RM(E) : Revenu moyen élevé  
 a) : en transition vers une économie de marché  
 b) : concerne l'ancienne Tchécoslovaquie

PD : Pays en développement  
 PDEM : Pays développés à économie de marché  
 PEE : Pays d'Europe de l'Est  
 PSA : Pays socialistes d'Asie  
 CIP : Chiffre indicatif de planification du PNUD  
 CN : Contribuants nets  
 (...) : Indique qu'aucune information n'est disponible

	CNUCED	PNUD	BANQUE MONDIALE	OCDE	CHANGEMENT CLIMATIQUE		PROTOCOLE DE MONTREAL
					Annexe I	Annexe II	
Maldives	PD	CIP	RF				* *
Mali	PD	CIP	RF				* *
Malte	PD	CIP/cn	RM(E)				* *
Maroc	PD	CIP	RM(B)				* *
Maurice	PD	CIP	RM(B)				* *
Mauritanie	PD	CIP	RF				* *
Mexique	PD	CIP	RM(E)				* *
Micronésie (Etats fédérés de)		CIP	RM(B)				
Monaco							
Mongolie	PSA	CIP	RM(B)				* *
Mozambique	PD	CIP	RF				* *
Myanmar	PD	CIP	RF				* *
Namibie	PD	CIP	RM(B)				* *
Nauru	PD	CIP/cn	(...)				
Népal	PD	CIP	RF				* *
Nicaragua	PD	CIP	RF				* *
Niger	PD	CIP	RF				* *
Nigéria	PD	CIP	RF				* *
Norvège	PDEM		RE	*	*	*	* *
Nouvelle-Zélande	PDEM		RE	*	*	*	* *

PD : Pays en développement  
 PDEM : Pays développés à économie de marché  
 PEE : Pays d'Europe de l'Est  
 PSA : Pays socialistes d'Asie  
 CIP : Chiffre indicatif de planification du PNUD  
 CN : Contribuants nets  
 (...): Indique qu'aucune information n'est disponible  
 RE : Economies à revenu élevé  
 RF : Economies à revenu faible  
 RM(B) : Revenu moyen bas  
 RM(E) : Revenu moyen élevé  
 a) : en transition vers une économie de marché  
 b) : concerne l'ancienne Tchécoslovaquie

	CNUCED	PNUD	BANQUE MONDIALE	OCDE	CHANGEMENT CLIMATIQUE		PROTOCOLE DE MONTREAL
					Annexe I	Annexe II	
Oman	PD	CIP/cn	RM(E)				*
Ouganda	PD	CIP	RF				*
Pakistan	PD	CIP	RF				*
Panama	PD	CIP	RM(B)				*
Papouasie-Nouvelle-Guinée	PD	CIP	RM(B)				*
Paraguay	PD	CIP	RM(B)				*
Pays-Bas	PDEM		RE	*	*	*	*
Pérou	PD	CIP	RM(B)				*
Philippines	PD	CIP	RM(B)				*
Pologne	PEE	CIP	RM(B)		* a		*
Portugal	PDEM		RM(E)	*	*	*	*
Qatar	PD	CIP/cn	RE				*
République dominicaine	PD	CIP	RM(B)				*
République centrafricaine	PD	CIP	RF				*
République de Moldova	PEE	CIP	RM(B)				*
République de Corée	PD	CIP/cn	RM(E)				*
République arabe syrienne	PD	CIP	RM(B)				*
République démocratique populaire de Corée	PSA	CIP	RM(B)				*
République tchèque	PEE, b	CIP	RM(B), b		* a, b		*

PD : Pays en développement  
 PDEM : Pays développés à économie de marché  
 PEE : Pays d'Europe de l'Est  
 PSA : Pays socialistes d'Asie  
 CIP : Chiffre indicatif de planification du PNUD  
 CN : Contribuants nets  
 (...): Indique qu'aucune information n'est disponible  
  
 RE : Economies à revenu élevé  
 RF : Economies à revenu faible  
 RM(B) : Revenu moyen bas  
 RM(E) : Revenu moyen élevé  
 a) : en transition vers une économie de marché  
 b) : concerne l'ancienne Tchécoslovaquie

	CNUCED	PNUD	BANQUE MONDIALE	OCDE	CHANGEMENT CLIMATIQUE		PROTOCOLE DE MONTREAL
					Annexe I	Annexe II	
République-Unie de Tanzanie	PD	CIP	RF				*
Roumanie	PEE	CIP	RM(B)		* , a		*
Royaume-Uni	PDEM		RE	*	*	*	
Rwanda	PD	CIP	RF				*
Saint-Kitts-et-Nevis	PD	CIP	RM(E)				*
Sainte-Lucie	PD	CIP	RM(B)				*
Samoa	PD	CIP	RM(B)				*
San Marin			RE				
Sao Tomé-et-Principe	PD	CIP	RF				*
Sénégal	PD	CIP	RM(B)				*
Seychelles	PD	CIP	RM(E)				*
Singapour	PD	CIP/ch	RE, b				*
Slovaquie	PEE, b	CIP	RM(B), b		* , a, b		
Slovénie	(...)	CIP	(...)				
Soudan	PD	CIP	RF				*
Sri Lanka	PD	CIP	RF				*
Suède	PDEM		RE	*	*	*	
Suisse	PDEM		RE	*	*	*	
Suriname	PD	CIP/ch	RM(E)				*
Swaziland	PD	CIP	RM(B)				*

RE : Economies à revenu élevé  
 RF : Economies à revenu faible  
 RM(B) : Revenu moyen bas  
 RM(E) : Revenu moyen élevé  
 a) : en transition vers une économie de marché  
 b) : concerne l'ancienne Tchécoslovaquie

PD : Pays en développement  
 PDEM : Pays développés à économie de marché  
 PEE : Pays d'Europe de l'Est  
 PSA : Pays socialistes d'Asie  
 CIP : Chiffre indicatif de planification du PNUD  
 CN : Contribuants nets  
 (...) : Indique qu'aucune information n'est disponible

	CNUCED	PNUD	BANQUE MONDIALE	OCDE	CHANGEMENT CLIMATIQUE		PROTOCOLE DE MONTREAL
					Annexe I	Annexe II	
Tchad	PD	CIP	RF				*
Thaïlande	PD	CIP	RM(B)				*
Togo	PD	CIP	RF				*
Trinité-et-Tobago	PD	CIP	RM(E)				*
Tunisie	PD	CIP	RM(B)				*
Turquie	PD	CIP	RM(B)	*	*	*	*
Tuvalu	PD	CIP	(...)				
Ukraine	PEE	CIP	RM(B)		* <sub>a</sub> , <sub>b</sub>		
Uruguay	PD	CIP	RM(E)				*
Vanuatu	PD	CIP	RM(B)				*
Venezuela	PD	CIP	RM(E)				*
Viet Nam	PSA	CIP	RF				*
Yémen	PD	CIP	RF				*
Yougoslavie	PD	CIP	RM(E)				*
Zaïre	PD	CIP	RF				*
Zambie	PD	CIP	RF				*
Zimbabwe	PD	CIP	RF				*
CEE	PDEM				*	*	*

PD : Pays en développement  
 PDEM : Pays développés à économie de marché  
 PEE : Pays d'Europe de l'Est  
 PSA : Pays socialistes d'Asie  
 CIP : Chiffre indicatif de planification du PNUD  
 CN : Contribuants nets  
 (...) : Indique qu'aucune information n'est disponible  
 RE : Economies à revenu élevé  
 RF : Economies à revenu faible  
 RM(B) : Revenu moyen bas  
 RM(E) : Revenu moyen élevé  
 a) : en transition vers une économie de marché  
 b) : concerne l'ancienne Tchécoslovaquie